GROUPE	21	INSECTICIDE

NEXTER®
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide) dans les vignes, les poiriers, les fraises, les pêches, les nectarines et pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers. L'utilisation sur les pêches et les nectarines sont homologués pour l'Ontario seulement.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

GARANTIE: Pyridabène .... 75 %

N^{O} D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT  **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET: 600g (5 pochettes hydrosolubles de 120 g)



Gowan Company
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

INFORMATION GÉNÉRALE

Cette boîte contient du **NEXTER**, un acaricide/insecticide sous forme de poudre mouillable à 75%, en sachets solubles (PVA) dans l'eau pour supprimer les acariens, incluant le tétranyque rouge du pommier, l'ériophyide du pommier, le tétranyque de McDaniel, l'ériophyide du poirier et le tétranyque à deux points lorsqu'utilisé selon les doses recommandées.

L'acaricide/inseciticide **NEXTER** agit essentiellement par contact, ainsi un bon recouvrement du feuillage est nécessaire.

L'acaricide/inseciticide **NEXTER** donne un coup de masse et une excellente suppression résiduelle.

MODE D'EMPLOI

Si'l vous plaît, se réferer au livret ci-joint pour le mode d'emploi et le conserver. Ne pas manipuler les enveloppes abusivement ou les exposer à l'humidit é car ceci peut causer un bris. Les sachets ne devraient pas devenir humides avant de les ajouter au réservoir du pulvérisateur. Ne pas manipuler les sachets avec les mains mouillées ou les gants humides. Toujours refermer le sac d'emballage pour protéger les sachets inutilisés.

Ne pas retirer les sachets solubles dans l'eau de l'emballage excepté que pour les déposer directement dans le réservoir du pulvérisateur.

Ne pas placer les sachets PVA directement dans l'huile de diesel, les huiles de dormance ou d'été. Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

Vignes
Appliquer sur les vignes lorsque les formes immatures des larves sont présentes pour une meilleure suppression.

Poires
Appliquer lorsque le nombre de psylles du poirier atteint un niveau significatif. La deuxième application sur les poires contre les acariens et le psylle du poirier peut être effectuée 30 jours après la première.

Framboises
Appliquer sur les framboises après la cueillette lorsque des acariens apparaissent.

L'utilisation de l'acaricide/inseciticide **NEXTER** s'harmonise bien s'il y a un objectif visé de protéger les acariens prédateurs. Le produit est plus doux lorsqu'appliqué tard au printemps jusqu'au début de l'été avant que les acariens utiles n'aient atteint leur plein développement. L'acaricide/inseciticide **NEXTER** est nocif envers certains autres insectes utiles.

DOSES DE PULVÉRISATION RECOMMANDÉES

Tableau 1: Doses de pulvérisation recommandées pour L'acaricide/inseciticide NEXTER

Acariens supprimés	Dose par hectare*
Tétranyque rouge du pommier (*Panonychus ulmi*) Ériophyide du pommier (*Aculus schlechtendali*) Ériophyide du poirier *(Epitrimerus pyri)*	300 grammes (2,5 sachets)
Tétranyque à deux points (*Tetranychus urticae*) Tétranyque de McDaniel (*Tetranychus mcdanieli*)	300** ou 600 grammes*** (2,5 ou 5 sachets)
Psylle du poirier (*Cacopsylla pyricola*)	600 – 720 grammes (5 – 6 sachets)

* Basé sur un volume d'eau de 3000 L/ha.

** Une bonne suppression sera obtenue au seuil d'action des acariens ou sous celui-ci.

*** Pour un effet plus rapide et puissant et une suppression au dessus du seuil d'action des acariens en fin une suppression.

NOTE : L'acaricide/inseciticide **NEXTER** supprime les nymphes et les larves du tétranyque à deux points et du tétranyque de McDaniel et tous les stades mobiles du tétranyque rouge du pommier, de l'ériophyide du poirier et de l'ériophyide du pommier. Ce produit n'est pas un ovicide.

Si le produit est utilisé pour une pulvérisation concentrée, ne pas appliquer à une dose inférieure à 200 g/ha contre le tétranyque rouge du pommier, l'ériophyide du pommier, l'ériophyide du poirier, le tétranyque à deux points et le tétranyque de McDaniel ou à une dose de 400 g contre le tétranyque à deux points et le tétranyque de McDaniel lorsqu'au dessus du seuil d'action des acariens.

Il est recommandé de ne pas utiliser un volume d'eau de moins de 1000 L/ha. Pour une application foliaire avec l'utilisation d'un équipement d'application terrestre seulement.

Recommandations pour les diverses cultures

	Jours sans traitement avant la récolte	Le nombre maximum de traitement/an	Dose maximale du produit (kg/ha)/an sur une même culture
Pommes	25	2	1,2
Cerises (douce et acide)*	7	1	0,6
Vignes	25	1	0,6
Pêches/Nectarines (Ontario seulement)	14	1	0,6
Poires	25	2	1,44
Framboises : Traitement après la cueillette seulement	S/O	2	1,2
Fraises	10	2	1,2

*Pour une suppression optimale, appliquer le produit dans un volume suffisant d'eau pour un bon recouvrement du feuillage (3000 L/ha).

PÉRIODE D'APPLICATION

L'acaricide/inseciticide **NEXTER** devrait être appliqué lorsque les populations augmentent et avant qu'elles ne causent des dommages sérieux à la culture. Consulter les guides provinciaux et les conseillers locaux concernant le seuil de traitement et les avertissements. Les acariens causent les plus importants dommages économiques une semaine à un mois après la floraison. L'acaricide/inseciticide **NEXTER** procure un coup de masse et une excellente suppression résiduelle. Une bonne évaluation de l'efficacité peut être généralement faite 7 à 10 jours après le traitement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, l'acaricide/inseciticide **NEXTER**, insecticide ou acaricide du groupe 21. Toute population d'insectes ou d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à l'acaricide/inseciticide **NEXTER** et à d'autres insecticides ou acaricides du groupe 21. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides ou acaricides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides ou acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l' acaricide/inseciticide **NEXTER** ou les insecticides ou acaricides du même groupe 21 avec des insecticides ou acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides ou acaricides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les insecticides ou acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes ou d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Gowan Company au 1-800-883-1844.

MÉLANGE

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.

2. Ajouter le nombre requis de sachets solubles dans l'eau au réservoir.

3. Continuer l'agitation tout en remplissant le réservoir jusqu'au volume désiré.

4. Attendre que les sachets soient complètement dissous avant de débuter la pulvérisation.

5. Diluer l'acaricide/inseciticide **NEXTER** dans un volume suffisant d'eau pour permettre une couverture complète du feuillage. S'il y a une formation de mousse, un adjuvant anti-mousse peut être utilisé.

NOTE : Ne pas tenter d'utiliser les sachets PVA directement dans le diesel, l'huile ou les huiles d'été comme dans les pulvérisations à très faible volume (TFV) ou à faible volume (FV). Les sachets PVA sont solubles dans l'eau et non dans l'huile.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Une incompatibilité physique, une réduction de la suppression des insectes nuisibles ou des dommages à la culture peut survenir suite à un mélange de l'acaricide/inseciticide **NEXTER** avec d'autres pesticides (fongicides, herbicides, insecticides ou acaricides), des adjuvants ou des engrais. Gowan Company ne propose aucune recommandation quant au mélange en réservoir de l'acaricide/inseciticide **NEXTER** avec d'autres produits.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

Ne pas employer des produits contenant du bore car celui-ci empêchera les sachets solubles dans l'eau de se dissoudre. Si des produits contenant du bore ont été utilisés dans des applications antérieures, laver soigneusement le réservoir du pulvérisateur conformément aux procédures de nettoyage recommandées.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation.

NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT PAR VOIE AÉRIENNE.

Ne pas appliquer directement dans les milieux aquatiques. Par milieu aquatique on entend toutes les surfaces d'eau permanentes stagnantes et en mouvement. Ce produit est toxique pour les invertébrés marins, les poissons et les plantes aquatiques. Pour diminuer l'impact sur ces organismes, une zone tampon minimale de 49 m d'un milieu aquatique devrait être respectée lors des traitements avec des pulvérisateurs à pression à jet porté.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Ne pas avaler.
2. Peut être fatal si inhalé . Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des bottes en caoutchouc, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un casque et un respirateur approuvé par le NIOSH contre la poussière et les brouillards lors du remplissage, du chargement et de l'application. NE PAS pénétrer dans la zone traitée pendant une période de 24 heures. Si nécessaire, le personnel peut pénétrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant le traitement pour un travail à cour t terme qui n'est pas manuel ai au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et qu'un pantalon, une chemise à manches longues, un casque et des gants résistant aux produits chimiques sont portés.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau à usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.

8. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposées directement lors d'un traitement ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer ou permettre au l'acaricide/inseciticide **NEXTER** de dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes qui sont activement butinées par les abeilles. Empêcher la pulvérisation de dériver en direction des ruches d'abeilles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasit aire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La victime devrait être traité symptomatiquement.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas exposer les sachets hydrosolubles à l'humidité.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la règlementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déver sement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Nexter – base panel for booket – permanently attached to foil bag

GROUPE	21	INSECTICIDE

NEXTER[MC]
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide) dans les vignes, les poiriers, les fraises, les pêches, les nectarines et pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers. L'utilisation sur les pêches et les nectarines sont homologués pour l'Ontario seulement.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

GARANTIE: Pyridabène .... 75 %

N^O D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT  **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET: 600g (5 pochettes hydrosolubles de 120 g)



Gowan Company
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

GROUPE	21	INSECTICIDE

NEXTER[MC]
ACARICIDE / INSECTICIDE
FORMULATION POUDRE MOUILLABLE

Pour la suppression des acariens dans les vergers de pommiers, de cerises (douce et acide) dans les vignes, les poiriers, les fraises, les pêches, les nectarines et pour une application contre les acariens après la cueillette dans les framboisiers et contre le psylle du poirier dans les poiriers. L'utilisation sur les pêches et les nectarines sont homologués pour l'Ontario seulement.

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

GARANTIE: Pyridabène .... 75 %

N[O] D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT  **POISON**

Avertissement, contient l'allergène sulfite

DANGER: MORTEL SI INHALÉ. NE PAS RESPIRER LES POUSSIÈRES, LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX OU LES VÊTEMENTS

REPRÉSENTE UN RISQUE POUR LES HUMAINS ET LES ANIMAUX DOMESTIQUES
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

NE PAS VENDRE LES SACHETS SOLUBLES DANS L'EAU SÉPARÉMENT.

CONTENU NET: 3 kg (5 x 5 pochettes hydrosolubles de 120 g)



Gowan Company
B.P. Box 5569
Yuma, AZ 85366-5569

Information sur le produit: 1-800-883-1844

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

1. Peut être nocif si avalé. Ne pas avaler.
2. Peut être fatal si inhalé . Ne pas inhaler la poussière, la vapeur ou le brouillard de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
3. Bien se laver après la manipulation du produit, avant de manger, de boire ou de fumer.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, des bottes en caoutchouc, des gants (caoutchouc, PVC, néoprène ou nitrile), un casque et un respirateur approuvé par le NIOSH contre la poussière et les brouillards lors du remplissage, du chargement et de l'application. NE PAS pénétrer dans la zone traitée pendant une période de 24 heures. Si nécessaire, le personnel peut pénétrer dans la zone traitée dans les 24 heures suivant le traitement pour un travail à cour t terme qui n'est pas manuel ai au moins 4 heures se sont écoulées depuis le traitement et qu'un pantalon, une chemise à manches longues, un casque et des gants résistant aux produits chimiques sont portés.
5. Si les vêtements sont contaminés, les enlever et les laver séparément avant de les réutiliser.
6. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
7. Ne pas contaminer l'eau à usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des restes.
8. Ce produit est hautement toxique pour les abeilles exposé es directement lors d'un traitement ou aux résidus sur les cultures. Ne pas appliquer ou permettre au **NEXTER** de dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes qui sont activement butinées par les abeilles. Empêcher la pulvérisation de dériver en direction des ruches d'abeilles.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasit aire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout

de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En case d'urgence concernant un déversement majeur, fuite ou d'incendie, appeler Chemtrec® au 1-800-424-9300. Pour les urgences médicales composer 1-888-478-0798.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

La victime devrait être traité symptomatiquement.

ENTREPOSAGE

1. Conserver dans le contenant d'origine fermé hermétiquement et ne pas exposer les sachets hydrosolubles à l'humidité.
2. Ne pas expédier ou entreposer près de la nourriture, des aliments pour animaux, des semences et des engrais.
3. Conserver sous clef dans un endroit frais, sec et bien aéré, sans drain au plancher.

ÉLIMINATION

1. Vérifier si un nettoyage du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la règlementation provinciale.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déver sement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Nexter - water-soluble bag



NEXTER®
ACARICIDE/INSECTICIDE

COMMERCIAL

Pyridabène ………... 75% formulation poudre mouillable

N^O D'HOMOLOGATION : 25135
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 120 g



AVERTISSEMENT POISON

Avertissement, contient l'allergène sulfites

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI.

Information sur le produit : 1-800-883-1844